



INFORMATIONS GENERALES ET REGLEMENT

29eme édition "Courir Santé" 11 octobre 2026 à La Ville aux Dames

ORGANISATEUR

L'association "Courir Santé" est organisatrice de cette manifestation
place du 11 novembre 37700 La Ville aux Dames
site internet : courir-sante.fr
responsable de l'organisation : Alain Phalippou, Président
contact : 06 77 15 39 69

CONCURRENTS :

Courses ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA selon les modalités ci-après.
Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

1/ Pour les courses labellisées Bronze 5 et 10 km

- **Bulletin d'inscription dûment rempli dans tous les cas.**
- **d'une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées** ou pour les majeurs non licenciés ou licenciés dans un autre sport que l'athlétisme.
- **ou pour les MAJEURS non licenciés ou licenciés dans un autre sport que l'athlétisme : fourniture obligatoire et exclusive d'un PPS (Pass Prévention Santé)** datant de moins de 1 an à la date de la manifestation. Il remplace le certificat médical qui n'est plus accepté. A remplir sur <http://pps.athle.fr>
- **ou pour les MINEURS :**
L'inscription est subordonnée à la fourniture d'une autorisation parentale et d'une attestation santé.
L'attestation santé est réalisable gratuitement sur : <https://pps.athle.fr>
A la création du compte vous devez renseigner la date de naissance de la personne mineure. Le questionnaire de santé prévu par la loi française pour les mineurs vous sera alors proposé.
Vous devez saisir la date de la course puis compléter le questionnaire en ligne.
 - . **si toutes les réponses sont "non" : une attestation de santé** avec un numéro est délivrée pour la date de la course indiquée. Ce numéro est à saisir lors de l'inscription en ligne ;
 - . **si au moins une réponse est "oui" : un certificat médical de non contre indication** à la pratique du sport ou de la course à pied en compétition, daté de moins de 6 mois, doit être déposé dans l'espace personnel. Après vérification manuelle l'attestation QS est délivrée pour la course visée.

2/ Pour la course familiale des 2 km

- Cette course ne comportant pas de classement, le PPS n'est pas demandé, L'autorisation parentale reste obligatoire pour les mineurs.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent se faire :

- **par courrier** (bulletin d'inscription à télécharger sur notre site internet)
- **en ligne** via notre site partenaire : **klikego courir santé**
- **le samedi 10 octobre** au gymnase Delaunay La ville aux dames de **16h à 17h30**
- **le dimanche 11 octobre** même endroit **à partir de 8h30**

DROITS INSCRIPTIONS

	2km	5km	10km
engagement (non licenciés)	4€	11€	15€
engagement (licenciés FFA)	4€	8€	12€
engagement le jour de la course	4€	13€	17€

DOSSARDS

Aucun dossard ne sera attribué en cas de manquement des documents ci dessus demandés et du paiement des droits d'inscription.

Pendant les courses: les coureurs n'ayant pas de dossards seront immédiatement exclus.

5 et 10 km.

Les dossards seront disponibles soit :

Le samedi 10 octobre 2026 au gymnase Delaunay de 16h à 17h30

Le dimanche 11 octobre 2026 au gymnase Delaunay à partir de 8H30

Le dossard est OBLIGATOIRE, il sera porté sur la poitrine et fixé par quatre épingles aux quatre coins. Les dossards type triathlon avec ceinture sont interdits.

course familles des 2 km

Bien qu'il n'y ait pas de classement : **dossard obligatoire fourni par l'organisateur.**

Les dossards seront disponibles dans les mêmes conditions que les 5 et 10 km.

CATEGORIES	CODE	ANNEE DE NAISSANCE	DISTANCE MAXI
MASTERS	MA	1992 et avant	illimitée
SENIORS	SE	1993 à 2004	illimitée
U23	ES	2005 à 2007	illimitée
U20	JU	2008 et 2009	25 km
U18	CA	2010 et 2011	15 km
U16	MI	2012 et 2013	5 km

Details des catégories Masters :

MASTERS	H/F	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
		M 0	1988 à 1992
		M 1	1983 à 1987
		M 2	1978 à 1982
		M 3	1973 à 1977
		M 4	1972 à 1968
		M 5	1967 à 1963
		M 6	1962 à 1958
		M 7	1957 à 1953
		M 8	1952 à 1948
		M 9	1947 à 1943
		M 10	1942 et avant

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

SERVICE MEDICAL

Il sera assuré par la présence d'un médecin, des secouristes . L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne releverait pas directement de l'organisation. Il recommande à chaque coureur de s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. Les médecins, secouristes et officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

CONTROLE ANTI DOPAGE

La course est soumise aux lois de protection des sportifs contre les risques de dopage. Les dispositions nécessaires à d'éventuels contrôles seront mis en place : local, fléchage, etc...

ASSURANCE

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance pour ces épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant et après les épreuves.

CIRCUIT

Le parcours est à consulter sur notre site, au gymnase Delaunay, lors des inscriptions.

RAVITAILLEMENT

Ravitaillement au 5eme km sur les 10 km, ravitaillement à l'arrivée

INSTRUCTIONS

Les coureurs devront suivre les instructions des services de sécurité des différentes courses
Une voiture officielle ou une moto précédera les premiers coureurs, une personne responsable de l'organisation accompagnera le dernier coureur jusqu'à l'arrivée
La commune prendra les dispositions concernant les arrêtés de stationnement, déviations ou circulation sur le parcours de la course et fera en sorte de les faire respecter
Le responsable de l'épreuve sera juge des problèmes techniques et règlements,

COURSE 2 KM

Course ouverte à tous, dite "familiale" allure libre, sans classement, dossard obligatoire.

Départ à 9h30

Parcours : **1 petite boucle**

COURSE 5 KM label Bronze

Course ouverte aux personnes nées en 2013 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs). Distance officielle mesurée selon les normes world athlétic, **qualificatif pour les championnats de France. Dossard obligatoire.**

Départ à 10h, rue Colette

Parcours: **1 grande boucle**

COURSE 10 KM Label Bronze

Course ouverte aux personnes nées en 2011 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs). Distance officielle mesurée selon les normes word athlétic, **qualificatif pour les championnats de France. Dossard obligatoire**

Départ à 10h 50, rue Colette

Parcours : **2 grandes boucles**

Un sas départ sera réservé à tous les licenciés en CLUB FFA Athlé Compétition

Pour les **Athlètes licenciés Athlé Compétition : le port du maillot du club est obligatoire**,
Dossard fixé par 4 épingles.

Pour tous les coureurs : le matériel électronique type baladeur MP3, téléphone déconseillé pour des questions de sécurité. Les montres GPS et podomètres sont autorisés. L'athlète encoure la disqualification ou l'interdiction de prendre le départ en cas de non respect des règles.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage par puces incorporées dans le dossard, est assuré par le logiciel RACE RESULT

RESULTATS

Ils seront affichés dès que possible dans le gymnase Delaunay, et disponibles sur notre site internet ainsi que sur le site de la Ligue du Centre Val de loire d'Athlétisme
;

FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de - facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre .

ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation, soit par requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

DROIT D'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors de la manifestation sans contre partie, pour le besoin de ses publications. Toutefois en application de la loi dite "Informatique et libertés", tout participant peut s'opposer à la publication de ses résultats et de ses photographies.

FIN